

## SOCIETE DE CHASSE ACI MONEIN CUQUERON PARDIES

### COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE A L'ISSUE DE LA CAMPAGNE 2016/ 2017

L'assemblée générale s'est tenue à la salle des chasseurs au Pont Lat le 30 juin 2017 à 20 heures en présence de M. le Maire de Monein et M. Bernard PLACE administrateur et chasseur.

Après les remerciements adressés aux personnes présentes, à ceux qui œuvrent à la bonne marche de l'association, aux différentes institutions partenaires, le Président présente l'ordre du jour.

Compte rendu moral, compte rendu d'activités, bilan financier, renouvellement du tiers sortant, préparation de la campagne 2017/2018 : délégation de pouvoir aux responsables de battues, règlement intérieur 2017/2018, règlement intérieur spécifique pour la chasse du sanglier, budget prévisionnel pour 2017/2018, questions diverses.

Dans le compte rendu moral, le Président évoque la participation à la vie de l'association pour laquelle seulement 10% environ des adhérents s'investissent dans les actions d'intérêt général : Plans de chasse grand gibier et régulation de nuisibles. 90% de chasseurs ne semblent toujours pas conscients que les conditions de chasse actuelles pourraient changer si le « retour de l'ascenseur » ne s'opère pas vis-à-vis des propriétaires qui nous accueillent gracieusement sur leurs propriétés.

Il est également évoqué le problème d'un conflit avec un résident du Trépé engendré par un manque de respect d'une règle élémentaire de sécurité : Tir au vol des grives par-dessus un chemin public en direction d'une maison située en contrebas.

Sont également évoquées les relations tendues entre un résident et les chasseurs de la société de chasse de Lacommande. Le jour des battues chevreuils organisées par Lacommande ce résident appelle quasi systématiquement le président pour signaler la présence de chasseurs de Lacommande sur Monein. Il apparaît urgent et nécessaire d'inciter ces derniers à modifier certains comportements pour réduire autant que faire se peut les risques de conflit. Une rencontre avec le nouveau président de Lacommande semble indispensable. Elle sera programmée avant le lancement de la prochaine campagne.

Il est du devoir du Conseil d'Administration d'informer des situations qui posent problème, de sensibiliser les chasseurs aux problèmes relationnels avec de plus en plus de résidents opposés à la chasse afin de changer nos comportements pour s'adapter. On ne peut plus chasser comme par le passé. Il ne peut être accepté que quelques-uns refusent une remise en question qui semble obligatoire pour l'avenir de la chasse.

En l'absence de remarques, le compte rendu moral est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu d'activités est ensuite présenté.

Le nombre d'adhérents reste stable malgré l'érosion due au vieillissement des adeptes de la chasse.

Les comptages réalisés dans et hors GIC, révèlent un IKA lièvre en légère progression et en hausse sensible pour le chevreuil sur l'ensemble du territoire.

Le plan triennal chevreuil a été établi sur la base de 140 prélèvements par saison. Cependant, compte tenu de la hausse sensible révélée par les comptages, il semble nécessaire d'ajuster la stratégie de prélèvement afin de tenter d'endiguer ce phénomène. D'après certaines études, une gestion efficace consisterait à prélever 1/3 de jeunes, 1/3 de brocards et 1/3 de chevrettes. La société va s'efforcer d'œuvrer dans ce sens-là. A défaut de résultats probants, il faudra peut-être envisager de faire modifier l'arrêté préfectoral pour la troisième année du plan.

Au cours de la saison 2016/2017, 64 bracelets chevreuil ont été exploités dans le cadre du tir d'été. 153 bracelets chevreuils ont été exploités au total de même que 21 bracelets sanglier.

Les associations ont bénéficié de dons de chevreuils pour l'organisation de repas.

12 lièvres ont été prélevés dans le cadre du plan de chasse.

Les nuisibles ont fait l'objet d'une attention particulière. 38 renards, 1 martre, 2 ragondins, 26 corneilles, 161 pies (résultats connus) ont été régulés en période de chasse ouverte, battues président, battues administratives du lieutenant de louveterie, tir à l'affût et piégeage.

Des lâchers de 450 faisans obscurs ont été réalisés encore cette saison pour l'ouverture de septembre et le premier week-end d'octobre et de novembre.

Au chapitre des animations, la société a accueilli l'Association des Jeunes Chasseurs du 64 pour une matinée chevreuils. Le territoire a été mis à disposition pour l'organisation du concours St Hubert. Le concours de meutes sur lièvre et chevreuils a réuni 7 équipages. Enfin le repas des chasseurs, ouvert à tous a réuni 121 convives.

Le compte rendu d'activités, soumis au vote, est adopté à l'unanimité sans observations.

Pour la campagne 2017/2018, la délégation de pouvoirs aux responsables de battues est votée à l'unanimité pour Alfred HOURS, Gilbert BERGEZ, Michel POULIT, Didier MIRANDE pour le compte de la société et pour Michel SERREMOUNE et Francis SERREMOUNE pour le compte de l'Association de Chasse du Sanglier Gaves et Baïses pour laquelle la tolérance de chasse sur le territoire a été reconduite.

Personne n'étant candidat à un poste au sein du CA de la société, les trois membres sortants sont réélus à l'unanimité.

Le président F. CUYALA exprime sa décision de passer la main pour le rôle de président. Il en donne les raisons en évoquant entre autres le climat relationnel avec la fédération qui s'est quelque peu détérioré.

Le bilan financier de la campagne 2016/2017, présenté par le trésorier Jean Pierre MAISONNAVE, fait apparaître un solde légèrement positif. Il est approuvé à l'unanimité sans observations.

Le Président présente ensuite le projet de règlement intérieur pour la campagne à venir. Le tir du faisan commun sera toujours interdit sur tout le territoire. Des lâchers de faisan obscur seront réalisés en substitution. Pour le lièvre l'utilisation obligatoire de bracelets reste en vigueur.

Par souci de sécurité, il est proposé d'interdire jusqu'à 14 heures toute autre forme de chasse sur tout le territoire les jours où sont organisées les battues chevreuils.

Le tarif des cartes reste inchangé pour la campagne 2017/2018.

Le projet de règlement intérieur est approuvé à l'unanimité sans observations.

Un règlement intérieur spécifique à la chasse du sanglier est présenté. Il définit un cadre strict dans lequel devront s'inscrire les adeptes de cette chasse. La formulation a fait l'objet d'une réflexion de telle sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté possible. Le CA veillera à une mise en application rigoureuse des règles qu'il comporte. Le projet de ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité sans observations.

Un exemplaire sera envoyé à la fédération à l'attention de Mme la directrice qui pourra ainsi comparer le véritable contenu de ce règlement intérieur et la version qui lui a été fournie par M. LACABE président de l'Association de Chasse du Sanglier Gaves et Baïses.

Le budget prévisionnel pour la campagne 2017/2018 est présenté.

8 adhérents méritants ont été récompensés.

#### **INFORMATIONS :**

- **Ouverture générale : 10 septembre 2017**
- **Permanences de vente des cartes : Ouverture anticipée sanglier : Samedi 12 août bar « petit manseng » de 9h à 12h**
- **Vente des cartes de société pour l'ouverture générale : samedi 02, lundi 04 et samedi 09 septembre 2017 même lieu.**

L'ordre du jour étant épuisé, et en absence de questions diverses, le Président remercie l'assistance et invite les participants à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.